

# Barème des honoraires applicables à partir du 21-12-2023 SUD ISERE IMMOBILIER

## I) AVIS DE VALEUR :

Avis de valeur sur devis

## II) NEGOCIATIONS :

- 1) Transactions sur fonds de commerces, bureaux, propriétés agricoles et garages :  
10 % avec un minimum de 3000 € T.T.C – **Honoraires Charge Acquéreur**

- 2) Locaux à usage d'habitation :

	<b>1) exclusif</b>	<b>2) préférence</b>	<b>3) non exclusif</b>
Au-delà de 230 000 €	4 %	5 %	6 %
De 150 001 à 230 000 €	5 %	6 %	7 %
De 75 001 à 150 000 €	6 %	7 %	8 %
De 51 000 à 75 000 €	8 %	9 %	10 %

Avec un minimum de 5000 € T.T.C.

De 0 à 50 999 € forfait de 4 000 €

- 3) Terrains :

10 % avec un minimum de 5000 € T.T.C.

**Nos honoraires (pour les locaux d'habitation et les terrains) sont à la charge du propriétaire vendeur, (sauf convention expresse indiquée au mandat), et sont calculés sur le montant de la transaction réalisée.**

- 4) Mandat De recherches :

10 % avec un minimum de 5000 € T.T.C.

- 5) Ventes en Viager :

7 % de la valeur vénale du bien avec un minimum de 5000 € T.T.C – **Honoraires Charge Acquéreurs**

Gérante : Tiphaine GUIDETTI-RUCHON  
CPI n° 3801 2015 000 001 471 délivrée CCI Grenoble.

Sud Isère Immobilier Siège social : 15 Rue du Breuil, 38350 LA MURE

RCS Grenoble et n° Siren B 414 683 508 - Code NAF 6831Z – N° TVA intra-communautaire FR 25 414 683 508.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle SERENIS Assurances, police n°VD.7.000.001/12896